

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) donnent son avis sur des sujets qui sont soumis à son étude en lien avec ses préoccupations quotidiennes ou qui concernent la vie de la commune en général.

Le CMJ s'adresse aux collégiens et est complémentaire du Conseil Municipal des Enfants (CME). La mise en place de ces instances permet aux enfants et aux jeunes de participer au mieux vivre ensemble à Serris et favorise le dialogue avec les responsables politiques, tout en affirmant la solidarité nécessaire entre générations.

Comment se compose le Conseil Municipal des Jeunes ?

Le CMJ est composé au maximum de 20 jeunes, (idéalement dix filles et dix garçons). Ses membres sont issus de l'appel à candidature lancé par la ville et sont désignés pour une durée de deux ans.

Pour être candidat au Conseil Municipal des Jeunes, il faut ?

- › Être Serrisien ;
- › Être en 5e ou en 4e ;
- › Vouloir s'engager de manière volontaire et à titre individuel ;
- › Avoir l'accord de ses parents.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes 2022-2024

- › Lyssandra Bernard
- › Anaëlle Chayeb
- › Lenny Genteuil
- › Mohamed Khlifi
- › Baptiste Leclaire
- › Louann Le Moel
- › Gabriel Perez
- › Mathias Valmary
- › Flavien Watteau-Aubé





CMJ

Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 1er décembre, les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont rencontré les élus de la Ville.

Mis en ligne le 03 décembre 2018



Samedi 1er décembre, rencontre entre [Philippe Descrouet](#) , Maire de [Serris](#) , accompagné d'élus de la Ville et les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Des échanges vifs et passionnants au cours desquels les membres du CMJ ont pu faire part de leurs nombreuses propositions à l'équipe municipale.

